

# NOTE D'INFORMATION

## Novembre 2014

### > 11 <

28/11/14

## CHAMPIONNAT DE LIGUE **FLEURET DAMES**

### Individuel et par Équipes

### SAMEDI 13 DÉCEMBRE 2014

#### **CADETTES INDIVIDUEL**

Appel : 14h ; Scratch : 14h15

#### **CADETTES ÉQUIPES**

Dès que possible, Appel : à partir de 15h45

Gymnase Jean Zay – 11 allée des Charbonniers  
**77190 DAMMARIE LES LYS**

Inscriptions en ligne sur le site de l'Extranet de la FFE : avant le **jeudi 11 décembre à 23h59.**

Inscription individuels : **12 €uros**

Inscription **obligatoire** pour les équipes : **30 €uros**  
**(pas d'engagement sur place pour les équipes)**

**Attention modification Décision du CD du 7 octobre 2013 : pas d'engagement sur place pour les équipes.**

Décision du CD du 19 septembre 2011 : Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) et à l'aide du système des engagement en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement.

Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné **devra avoir prévenu la commission [mariechristineberaldin@sfr.fr](mailto:mariechristineberaldin@sfr.fr) (avec copie à la Ligue) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.**

Décision du CD du 16 janvier 2012 : Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. **Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée.** Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.

